

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXES EXTERIEURES : PLANS ET PROFILS

ETUDE D'INCIDENCE

Aménagement d'un parcours d'eaux vives à Epinal

Rivière : La Moselle
Commune d'EPINAL

Département des Vosges (88)

*Décrets n° 2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés**Articles R.214-1 à R.214-56 et Articles L.214-1 à L.214-19 du Code de l'Environnement**Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 codifiée au titre I du livre 2 du Code de l'Environnement**Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**Décrets n°2011-2018 et 2011-2019 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements
codifiés à l'article R.122-2 et R.122-3 du Code de l'Environnement**Articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement**Articles R.181-1 et suivants du Code de l'Environnement**Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier d'autorisation environnementale**Arrêté du 11 septembre 2015 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement (rubrique 3.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du Code de l'Environnement)***BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON**

Environnement et Energies

www.be-jc.comRéalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON

7, rue d'Epinal

88240 BAINS LES BAINS

Tél. : 03.29.36.27.46

